

26 -10- 1981

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

13.186/I/P

[REDACTED]

Monsieur le Ministre,

Dans votre lettre du 12 août 1981, référence T.A. 4 III. 3/5910, vous avez consulté la Commission Permanente de Contrôle Linguistique sur le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal n°III du 30 novembre 1966, relatif à la désignation d'adjoints bilingues dans les services centraux.

Au cours de la séance du 15 octobre 1981, les sections réunies de la C.P.C.L. se sont prononcées à l'unanimité pour ce projet d'arrêté tel quel. Elles sont par conséquent favorables à la modification proposée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

[REDACTED]